

ADJ MOR

ACCORD-CADRE N°0247/001974

MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES
(MEDPA)

11ème SESSION, 09 - 13 JUILLET 2018

NATIONS UNIES, GENÈVE SUISSE

Ordre du jour : 7 Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones :
bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience

Déclaration

Madame la présidente,
Distingués Membres du mécanisme
Représentants autochtones et non autochtones
Chers frères et sœurs

Permettez-moi d'abord d'exprimer la gratitude et la reconnaissance au HCDH et Fonds des Nations Unies qui m'ont permis d'être parmi vous aujourd'hui

Nous saluons et encourageons la mission des Nations Unies au Mali (MINUSMA) pour son nouveau mandat consacré par la résolution 2423 du Conseil de sécurité à sa 8289^e séance, le 28 juin 2018

La question touarègue au-delà de son aspect transnational a toujours posé la problématique de l'intégration au Mali comme l'attestent les différents soulèvements Touaregs : 1963, 1990, 2006 et 2012.

Depuis 2015, un accord de paix et de réconciliation a été signé sous l'égide de la communauté internationale. Après 3 ans de tergiversation des parties, les parties peinent à s'entendre facilement sur la mise en œuvre de cet accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger.

J'aimerai également souligner Mme la présidente, l'insécurité et les graves violations des droits de l'homme au Mali, où des peuples autochtones Touaregs, peulhs et autres communauté locales sont victimes d'exactions et vivent dans la peur tous les jours en raison des attaques terroristes et des abus commis par les forces de sécurités maliennes. Ces violences ont occasionné le déplacement de certaines communautés à l'intérieur comme à l'extérieur vers les pays frontaliers (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso)

Recommandations : 2

1. Nous demandons la reconnaissance et la ratification de tous les instruments relatifs aux droits des peuples autochtones conformément à la résolution 61/295 portant déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones
2. Nous demandons des enquêtes d'experts indépendants sur les crimes commis pendant les périodes des conflits depuis 1963 dans le but de créer les conditions d'une justice équitable de réparation et de réconciliation.

Je vous remercie.

AG MOHAMED, boursier HCDH

Statut Consultatif Spécial auprès de l'ECOSOC en date du 23 juillet 2015